

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 129 du 1 août 2019

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 7

LISTE N° 506368/ARM/SGA/DPMA/SHD/DCRA

des bâtiments et unités de la Marine nationale qualifiés combattant au regard des actions de feu et de combat définies par l'arrêté du 10 décembre 2010 et ayant participé aux opérations menées dans le golfe Persique et le golfe d'Oman (opérations maritimes) du 30 juillet 1987 au 29 juillet 2003.

Du 16 juillet 2019

LISTE N° 506368/ARM/SGA/DPMA/SHD/DCRA des bâtiments et unités de la Marine nationale qualifiés combattant au regard des actions de feu et de combat définies par l'arrêté du 10 décembre 2010 et ayant participé aux opérations menées dans le golfe Persique et le golfe d'Oman (opérations maritimes) du 30 juillet 1987 au 29 juillet 2003.

Du 16 juillet 2019

NOR A R M S 1 9 5 4 9 2 2 K

Pièce(s) jointe(s) :

Une annexe.

Texte(s) abrogé(s) :

- ↳ [Liste N° 509600/DEF/SGA/DMPA/SHD/DCRA du 27 octobre 2015 des bâtiments et unités de la marine nationale qualifiés combattant au regard des actions de feu et de combat définies par l'arrêté du 10 décembre 2010 et ayant participé aux opérations menées dans le golfe Persique et le golfe d'Oman \(opérations maritimes\) du 30 juillet 1987 au 29 juillet 2003.](#)

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [266.3.3](#).

Référence de publication :

LISTE n° 506368/ARM/SGA/DPMA/SHD/DCRA du 16 juillet 2019 des bâtiments et unités de la Marine nationale qualifiés combattant au regard des actions de feu et de combat définies par [l'arrêté du 10 décembre 2010](#) et ayant participé aux opérations menées dans le golfe Persique et le golfe d'Oman (opérations maritimes) du 30 juillet 1987 au 29 juillet 2003.

DÉSIGNATION DES BÂTIMENTS ET UNITÉS.	PÉRIODES PENDANT LESQUELLES LES BÂTIMENTS ET LES UNITÉS SONT RECONNUS COMBATTANTS.	NOMBRE DES ACTIONS DE FEU ET DE COMBAT.
<i>Courbet</i> Frégate	Du 17 septembre 2001 au 17 décembre 2001	9
<i>La Fayette</i> Frégate (FLF)	Du 18 septembre 1998 au 17 octobre 1998	3
<i>La Rapière</i> (CDIC)	Du 7 janvier 2002 au 27 mars 2002	9

<i>Premier maître L'Her</i> Aviso	Du 07 juin 1989 au 25 septembre 1989	25
<i>Var</i> Bâtiment de commandement et de ravitaillement (BCR)	Du 20 février 1992 au 8 mars 1992	5
	Du 30 octobre 1992 au 6 décembre 1992	5
	Du 13 janvier 1993 au 13 avril 1993	10
	Du 28 janvier 2000 au 2 mars 2000	6
	Du 27 mai 2000 au 26 juillet 2000	6
	Du 3 septembre 2000 au 30 octobre 2000	8
	Du 3 décembre 2000 au 9 décembre 2000	3
	Aéronautique navale	
<i>Flottille 35F</i> Détachement Var	Du 20 février 1992 au 8 mars 1992	5
	Du 30 octobre 1992 au 6 décembre 1992	5
	Du 13 janvier 1993 au 13 avril 1993	10
	Du 28 janvier 2000 au 2 mars 2000	6

	Du 27 mai 2000 au 26 juillet 2000	6
	Du 3 septembre 2000 au 30 octobre 2000	8
	Du 3 décembre 2000 au 9 décembre 2000	3
<i>Flottille 36F</i> Détachement <i>Courbet</i>	Du 17 septembre 2001 au 17 décembre 2001	9
Détachement <i>La Fayette</i>	Du 18 septembre 1998 au 17 octobre 1998	3

Cette liste abroge [la liste n° 509600/DEF/SGA/DMPA/SHD/DCRA du 27 octobre 2015](#) des bâtiments et unités de la marine nationale qualifiés combattant au regard des actions de feu et de combat définies par l'arrêté du 10 décembre 2010 et ayant participé aux opérations menées dans le golfe Persique et le golfe d'Oman (opérations maritimes) du 30 juillet 1987 au 29 juillet 2003.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*L'administrateur général,
chef du service historique de la défense,*
Pierre LAUGEAY.

ANNEXE

